

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 AOUT 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Lundi Cinq du mois d'Août à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mmes Marie-Flore DESIREE – Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER – Julien BONDOT (excusé ; pouvoir donné à monsieur Patrice PIERRE-JUSTIN) – Jean-Pierre WILLIAM (excusé) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DÉLÉGATION DE SERVICE
PUBLIC**

–
**RAPPORT ANNUEL DU
DÉLÉGATAIRE DU CASINO
(EXERCICE 2017-2018)**

CM-2019-5S-DAJ-50

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L1411-3 et R1411-7 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L3131-5, R3131-2, R3131-3 et R3131- 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié, relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2019, autorisant la pratique des jeux de hasard au Casino du Gosier ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019, modifiant l'arrêté du 27 juin 2019 et portant autorisation de jeux au Casino du Gosier ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° CM-2016-1S-DAJ-02 du 25 février 2016, désignant la SA GOSIER LES BAINS, délégataire de service public pour l'exploitation du Casino du Gosier ;

Vu le contrat de délégation de service public passé avec la SAS GOSIER LES BAINS ;

Vu le rapport annuel de l'exercice 2017-2018 présenté par la SAS GOSIER LES BAINS ;

Vu l'avis de la commission des jeux de cercles et de casinos du 10 mai 2016 ;

Considérant que le rapport annuel du délégataire a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en sa séance du 10 juillet 2019 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte du rapport annuel transmis par la SA GOSIER Les Bains pour l'exercice 2017-2018.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 07 AOUT 2019 Et publication ou notification le 07 AOUT 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 5 août 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délégation de service public - Rapport annuel du délégataire du Casino (Exercice 2017-2018)

Date de transmission de l'acte : 07/08/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 07/08/2019

Numéro de l'acte : CM20195SDAJ50 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20190805-CM20195SDAJ50-DE

Date de décision : 05/08/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public
1.2.4. Autres